

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_06

Objet de la délibération
Convention 2020 avec Ener'gence

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	34

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loic à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLEC Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Convention 2020 avec Ener'gence

Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, a engagé une démarche relative à la demande en énergie et aux énergies renouvelables avec les EPCI du territoire, souhaitant ainsi impulser une dynamique en matière de transition énergétique. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest apporte ainsi une ingénierie de projets au service des intercommunalités du territoire, notamment dans la coordination de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les agences locales de l'énergie et du climat constituent des organismes de réflexion et d'étude, porteurs de connaissances dans le domaine de l'énergie et du climat. Ener'gence agit pour ses membres, dont fait partie le Pôle métropolitain du Pays de Brest, sous une forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt général.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle métropolitain du Pays de Brest et Ener'gence s'engagent à mettre en œuvre un programme de travail.

Le programme de travail en 2020 est le suivant :

- Appui technique à la mission d'accompagnement d'élaboration des PCAET des communautés de communes portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest : après une phase de diagnostics et de concertation, Ener'gence participera aux travaux d'élaboration des plans d'action des PCAET, poursuivra son implication dans les différents ateliers de concertation. Ener'gence participera également à l'équipe projet mise en place dans le cadre de la coordination de cette mission, ainsi qu'aux travaux du comité technique de suivi des PCAET.
- Ener'gence assistera le Pôle métropolitain du Pays de Brest dans sa mission de coordination, de mise en œuvre et de suivi du Contrat de Transition Écologique.
- Ener'gence assistera le Pôle métropolitain du Pays de Brest dans son projet d'étude de planification énergétique (élaboration du cahier des charges, choix du prestataire, suivi de l'étude...)
- Ener'gence proposera aux futur.e.s élu.e.s du Pays de Brest des modules de formation et d'information, sur les thématiques de la transition énergétique : plans climat air énergie territoriaux, planification énergétique, gestion énergétique d'un patrimoine, mobilisation des acteurs locaux. Ces modules seront élaborés en 2020 pour une diffusion, en lien avec les organismes de formation destinés aux élus du territoire (UBO, CNFPT, ADEME, ...)
- Mise en œuvre d'un contrat de développement territorial d'énergies renouvelables thermiques : le Pôle Métropolitain du Pays de Brest est lauréat d'un contrat d'objectifs de développement d'énergies renouvelables thermiques, dans le cadre de la déclinaison territoriale du Fonds Chaleur de l'ADEME. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest s'appuiera sur Ener'gence pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'une convention tripartite entre le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, Ener'gence, et Brest métropole ; Brest métropole assurant l'animation du dispositif sur son territoire.
- Animation des réflexions relatives aux enjeux énergie climat du territoire, notamment au sein du Comité de pilotage Energie mis en place par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, ou de toute autre instance de réflexion stratégique et technique sur ces thématiques.
- Accompagnement du Pôle métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat (cible énergie).

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de ce programme de travail, le Pôle métropolitain du Pays de Brest verse une cotisation à Ener'gence. Le montant de la cotisation pour l'année 2020 est d'un montant de 27 873 €.

Le paiement de la cotisation doit être effectué en une seule fois au maximum 3 mois après la signature de la présente convention.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser :

- le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27 873 euros pour l'année
- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent :

- - le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27 873 euros pour l'année
- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre